

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2012- Séance n°2

L'an deux mil douze, douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DUVIVIER Pierre.

Étaient présents: Madame Colette ANCELLE, Monsieur Didier TESTELIN, Madame Chantal ROUSSEL, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Christine POTDEVIN, Monsieur Philippe LEFEBVRE,

Étaient absents: Madame Fabienne BOTTIN, Madame Christelle MOREL, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR,

Monsieur Didier TESTELIN a été élu secrétaire de séance.

Date de Convocation: 05/04/12 Date d'affichage : 05/04/12

Nbre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Après lecture du procès verbal de la réunion du 27 février 2012, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

I. Vote du Compte Administratif 2011 de la Commune et du SPAC

I.1 Vote du Compte Administratif 2011 de la Commune

Mr. Jean-Paul LEDAN, doyen d'âge, présente le compte administratif 2011 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 265 651.36€ Dépenses : 223 998.88€ Excédent : 41 652.48€

Section d'Investissement

Recettes : 184 385.06€ Dépenses : 126 850.32€ Excédent : 57 534.74€

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement
41 652.48€ + 57 534.74€ = 99 187.22€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communale 2011.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2012 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

26 695.76€ + 41 652.48€ = 68 348.24€

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Excédent de l'exercice

-57 232.51€ + 57 534.74€ = 302.23€

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

68 348.24€ + 302.23€ = 68 650.47€

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2011 avec un besoin de financement de 3 557.00€, l'excédent de clôture s'élève à 65 093.47€.

1.2 Vote du Compte Administratif 2011 SPAC

Mr. Jean-Paul LEDAN, doyen d'âge, présente le compte administratif 2011 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 77 976.42€ Dépenses : 38 952.27€ Excédent : 39 024.15€

Section d'Investissement

Recettes : 57 570.32€ Dépenses : 31 656.19€ Excédent : 25 914.13€

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement
39 024.15€ + 25 914.13€ = 64 938.28€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2011.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2012 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
36 929.24€ + 39 929.24€ = 75 953.39€

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Excédent de l'exercice
-12 045.37€ + 25 914.13€ = 13 868.76€

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement
75 953.39€ + 13 868.76€ = 89 822.15€

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2011 avec un besoin de financement de 18 000€, l'excédent de clôture s'élève à 71 822.15€.

II. Comptes de Gestion Commune et SPAC 2011

Sous la présidence de M. Pierre DUVIVIER, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune et du SPAC 2011 dressés par M. DORE, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2011, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2011 de la Commune et du SPAC à l'unanimité.

Affectation de résultat Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 68 348.24€ et un excédent d'investissement de 302.23€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 65 093.47 €, au compte R 001 la somme de 302.23€ et d'épurer le déficit d'investissement de 3 254.77 € au compte R 1068.

Affectation de résultat SAPC

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 75 953.39€ et un excédent d'investissement de 13 868.76€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 71 822.15 €, au compte R 001 la somme de 13 868.76€ et d'épurer le déficit d'investissement de 4 131.24€ au compte R 1068.

III. Vote du Budget Primitif 2012 de la Commune et du SPAC

III.1. Vote du Budget Primitif Communal 2012

- Participation au SIVOS du Mont Joyet : suite à l'augmentation de la participation s'élevant à 54 952€, la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 30% de cette somme.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à cette mesure et décide d'inscrire au compte 655401 « Participation SIVOS » la somme de 38 467€.

- Participation SBS Varennes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 2489€.

- Participation SBV Saône Vienne et Scie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 946€.

- Participation SIER : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 8 000€.

- Participation Collège de Saint Saëns : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation d'un montant de 11693.34€.

- Vote des taux d'impositions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'Habitation : 13.69%
- Taxe Foncière (bâti) : 12.19%
- Taxe Foncière (non bâti) : 31.87%
- CFE : 13.98%

- Vote des subventions :

- Club des Anémones : 1 317 €
- Comité des fêtes : 1500€
- Anciens Combattants Cottévrard : 173€
- Amicale J Caulle BLH : 213 €
- Banque alimentaire BLH : 90 €
- CADI BLH : 133€
- ASCPBLH : 193€
- « Tous à la Brayonne »: 158€

- Vote du Budget Primitif : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2012 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 301513.47€ et à 132 326.66€ en section d'investissement.

III.2. Vote du Budget Primitif SPAC 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif SPAC 2012 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 121 127.15€ et en section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 28 105.00€ et les recettes sont d'un montant de 45 524.95€.

IV) Questions diverses

➤ Election – Tour de garde du 22/04 et du 06/05/2012

Horaire	Noms
8h – 10h30	Mme POTDEVIN, MM DUVIVIER, TESTELIN
10h30 – 13h	Mmes ANCELLE, ROUSSEL, M. LEDAN
13h – 15h30	Mmes MOREL, BOTTIN, M. HAUTECOEUR
15h30 – 18h	MM LEFEBVRE, PELTIER, TESTELIN

➤ Application du nouveau tarif SPAC

Considérant la délibération n°2012-01 appliquant le tarif d'assainissement de 2.43€ à partir de 2012,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que ce nouveau tarif sera appliqué après le relevé des consommations d'eau de Véolia courant septembre 2012.

Les consommations faites après le relevé de septembre 2012 seront facturées au nouveau tarif de 2.43€ le m³.

➤ Classement voirie – Rue des Champs et Impasse des Coquelicots.

Vu le courrier en date du 6 mars 2012 de M. Pascal LETELLIER, Président de l'association Foncière de Bertramesnil, demandant la cession de la voirie du lotissement à la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le classement dans le domaine public communal les voies suivantes :

- Rue des Champs cadastrée ZN 46; 60; 47; 61; 63; 75; 74, d'une longueur de 286m de l'intersection de la rue du prieuré et de la rue des Anémones,
- Impasse des Coquelicots cadastrée ZN 43; 46 d'une longueur de 38m à partir de l'intersection de la rue des champs à la propriété cadastrée ZN 45.

➤ Remboursement d'assurance

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'encaisser le remboursement de l'assurance GROUPAMA suite à l'accident endommageant le candélabre rue des Champs pour un montant de 482.64€.

➤ Remboursement d'arrhes de location

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer le remboursement de 80€ des arrhes versées par M. Philippe TESTELIN pour la réservation de la Salle Polyvalente.

➤ Organisation du poste de M. Daniel LECOQ

M. Daniel LECOQ propose que ses heures de travail soient réparties de la manière suivante :

lundi : 8h-12h	13h-17h
mardi : 8h-12h	13h-17h
mercredi : 8h-12h	
jeudi : 8h-12h	13h-17h
vendredi : 8h-12h	13h-16h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.